



Vendre après décision de saisie

Par **tholomaze**, le **29/06/2010** à **20:55**

Bonjour,

une ordonnance du juge "ordonne la vente aux enchères publiques des biens et droits immobiliers..."

En gros la maison est saisie et la vente au enchères à lieu en Septembre, puis-je procéder moi même à la vente car j'ai un acheteur ferme maintenant ?

Merci de vos réponses urgentes !!

Cordialement